

## Fixor

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Nom commercial        | : Fixor   |
| Numéro d'autorisation | : 9186P/B - L02415-213  |
| Substance active      | : 1-acide naphtylacétique (9,7 %)<br>N° CE: 201-705-8<br>CAS No.: 86-87-3<br>Nom UICPA: 1-acide naphtylacétique |
| No. de la substance   | : 300000000315  |

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|  |   |
|--|---|
| Utilisation de la substance/du mélange | : Régulateur de croissance à usage professionnel. |
|--|---|

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| Adresse                               | : Belcrop BV<br>Tiensestraat 300<br>3400 Landen<br>Belgique |
| Téléphone                             | : 011 59 83 60  |
| Téléfax                               | : 011 59 83 61  |
| Adresse électronique Point de contact | : info@belcrop.be   |

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

|                                    |                     |
|------------------------------------|---------------------|
| Centre Antipoisons (Bruxelles):    | +32 70 245 245      |
| Centre Antipoisons (Luxembourg):   | +352 8002 5500      |
| Numéro d'urgence (24 h/24, 7 j/7): | +32 (0) 11 69 79 80 |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (Règlement (CE) No. 1272/2008)

|   |  |
|---|--|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1       | H318: Provoque des lésions oculaires graves.   |
| Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2                      | H361d: Susceptible de nuire au fœtus.  |
| Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 3 | H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

## Fixor

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (Règlement (CE) No. 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence : P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# Fixor

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

| Nom chimique  | N° CAS<br>N° CE<br>N° index<br>N° d'enregistrement         | Classification<br>(Règlement (CE) No.<br>1272/2008)<br><br>Facteur M/LCS/ETA  | Conc. [%] |
|---|--|---|-----------|
| 1-acide naphtylacétique   | 86-87-3<br>201-705-8<br>-<br>-                             | Acute Tox. 4; H302<br>Eye Dam. 1; H318<br>Repr. 2; H361d  | 9,7       |
| Hydroxyde de sodium   | 1310-73-2<br>215-185-5<br>011-002-00-6<br>01-2119457892-27 | Skin Corr. 1A; H314<br><br>LCS Skin Corr. 1A; H314: >= 5 %<br>LCS Skin Corr. 1B; H314: 2 - < 5 %<br>LCS Skin Irrit. 2; H315: 0,5 - < 2 %<br>LCS Eye Irrit. 2; H319: 0,5 - < 2 % | <= 2,5    |
| <b>Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail</b> |  |   |           |
| Hydroxyde de sodium   | 1310-73-2<br>215-185-5<br>011-002-00-6<br>01-2119457892-27 | Skin Corr. 1A; H314<br><br>LCS Skin Corr. 1A; H314: >= 5 %<br>LCS Skin Corr. 1B; H314: 2 - < 5 %<br>LCS Skin Irrit. 2; H315: 0,5 - < 2 %<br>LCS Eye Irrit. 2; H319: 0,5 - < 2 % | <= 2,5    |

Pour le texte complet des mentions de danger mentionnées dans cette Rubrique, voir Rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Conseils généraux : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation: : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.
- En cas de contact avec la peau: : Enlever les vêtements contaminés.  
Laver abondamment à l'eau.  
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- En cas de contact avec les yeux: : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

## Fixor

En cas d'ingestion: : Rincer la bouche.  
Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre antipoisons.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche  
Émulseur polyvalent

Moyens d'extinction non-appropriés : Jet d'eau pulvérisée

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir Rubrique 10).  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner de problèmes de santé.  
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite

## Fixor

d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière).  
Assurer une ventilation adéquate.  
Voir mesures de protection sous Rubrique 7 et 8.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  
Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire.  
Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.  
Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.  
Nettoyer soigneusement le sol et les objets contaminés en observant les règlements concernant l'environnement.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir Rubrique 8 pour information de protection individuelle. Voir Rubrique 13 pour information des considérations relatives à l'élimination.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Manipuler avec prudence.  
Prendre soin d'éviter de gaspiller ou de répandre le produit en le pesant, le chargeant et le mélangeant.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Ne jamais mélanger les concentrés directement.  
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
Éviter la formation de poussières et d'aérosols.  
Équipement de protection individuel, voir Rubrique 8.  
Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir Rubrique 8).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.  
Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver à des températures comprises entre 0 et 40 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.

## Fixor

Conserver dans le conteneur d'origine.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

| Composant           | N° CAS    | Type d'exposition | Type de valeur | Paramètres de contrôle | Base   |
|---------------------|-----------|-------------------|----------------|------------------------|--------|
| Hydroxyde de sodium | 1310-73-2 | Non spécifié      | TWA            | 2 mg/m3                | BE LEP |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.  
Type de Filtre recommandé:  
ABEK
- : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.  
Type de Filtre recommandé:  
P2FFP2
- Protection des mains : Gants de protection conformes à EN 374.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN 166.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues.  
Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Stocker les équipements individuels de protection dans un

## Fixor

endroit propre à l'écart de la zone de travail.  
Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.  
Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.  
Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Mesures de protection : Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection  
Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  
Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire.  
Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Sol : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Eau : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence : Liquide

Couleur : Transparent  
Jaune clair

Odeur : Insignifiante

Point d'éclair : > 100 °C

Température d'inflammation : Donnée non disponible

Limite inférieure d'explosion : Donnée non disponible

Limites supérieure d'explosion : Donnée non disponible

Inflammabilité : Le produit n'est pas facilement inflammable.

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : 7,87

## Fixor

|  |  |
|--|--|
|  | (non dilué)<br>7,00 - 7,20<br>(1 % solution)   |
| Point de fusion/intervalle de fusion       | : Non applicable   |
| Point d'ébullition/intervalle d'ébullition | : Donnée non disponible  |
| Pression de vapeur                         | : Donnée non disponible  |
| Densité                                    | : 1,03 g/cm <sup>3</sup>   |
| Densité relative                           | : Donnée non disponible  |
| Solubilité dans l'eau                      | : Donnée non disponible  |
| Coefficient de partage n-octanol/eau       | : Log Pow: 2,24<br>à pH 3<br>(Substance active)<br>Log Pow: -0,02<br>à pH 7<br>(Substance active)<br>Log Pow: 0,32<br>à pH 9<br>(Substance active) |
| Viscosité cinématique                      | : 2,70 - 3,75 mm <sup>2</sup> /s<br>à 20 °C  |
| Densité de vapeur relative                 | : Non applicable   |
| Taille des particules                      | : Donnée non disponible  |

### 9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun à notre connaissance.



## Fixor

### 10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucun(e).

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.  
D'autres produits de décomposition dangereux peuvent se former.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Composant

Toxicité aiguë par voie orale  
1-acide naphtylacétique : DL50 Oral: 762 mg/kg  
86-87-3 Espèce: Rat  
Remarques: Dose unique

##### Composant

Toxicité aiguë par inhalation  
1-acide naphtylacétique : CL50: 0,45 mg/l  
86-87-3 Durée d'exposition: 4 h  
Espèce: Rat

##### Composant

Toxicité aiguë par voie cutanée  
1-acide naphtylacétique : DL50 Cutanée: > 2.000 mg/kg  
86-87-3 Espèce: Rat  
Remarques: 24 h

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Composant

Irritation cutanée  
1-acide naphtylacétique : Espèce: Lapin  
86-87-3 Résultats: Pas d'irritation de la peau  
Durée d'exposition: 4 h

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Composant

## Fixor

Irritation oculaire

1-acide naphtylacétique : Espèce: Lapin  
86-87-3 Résultats: Irritation oculaire  
Remarques: Dose unique

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Composant

Sensibilisation

1-acide naphtylacétique : Espèce: Souris  
86-87-3 Résultats: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### Composant

Génotoxicité in vitro

1-acide naphtylacétique : Type d'essai: Plusieurs test in vitro  
86-87-3 Résultats: La substance est peu susceptible d'être génotoxique

Génotoxicité in vivo

1-acide naphtylacétique : Type d'essai: Test in vivo  
86-87-3 Résultats: La substance est peu susceptible d'être génotoxique

### Cancérogénicité

1-acide naphtylacétique : Espèce: Rat  
86-87-3 Durée d'exposition: 2 yr  
DSENO: 39,17 mg/kg pv/jour  
Résultats: Pas des propriétés carcinogènes.

### Toxicité pour la reproduction

#### Composant

Effets sur la fertilité

1-acide naphtylacétique : Espèce: Rat  
86-87-3 Parent de toxicité générale: DSENO: 62 mg/kg pv/jour  
Toxicité générale F1: DSENO: 188 mg/kg pv/jour  
Toxicité générale F2: DSENO: 62 mg/kg pv/jour

Incidences sur le développement du fœtus

1-acide naphtylacétique : Espèce: Rat  
86-87-3 Toxicité maternelle générale: DSENO: 150 mg/kg pv/jour  
Toxicité pour le développement: DSENO: 15 mg/kg pv/jour  
Remarques: Testé avec 1-NAA-Na

## Fixor

Espèce: Lapin  
Toxicité maternelle générale: DSENO: 100 mg/kg pv/jour  
Toxicité pour le développement: DMENO: 30 mg/kg pv/jour  
Remarques: Testé avec 1-NAA-Na

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Composant

1-acide naphtylacétique : Remarques: Donnée non disponible  
86-87-3

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Composant

1-acide naphtylacétique : Remarques: Donnée non disponible  
86-87-3

### Danger par aspiration

#### Composant

1-acide naphtylacétique : Donnée non disponible  
86-87-3

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Autres informations

#### Composant

1-acide naphtylacétique  
86-87-3  
Remarques : Donnée non disponible

## Fixor

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Composant

Toxicité pour le poisson

1-acide naphtylacétique : CL50: > 56 mg/l  
86-87-3 Durée d'exposition: 96 h  
Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

CL50: < 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

##### Composant

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.

1-acide naphtylacétique : CE50: > 56 mg/l  
86-87-3 Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Daphnia magna

CE50: < 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Daphnia magna

##### Composant

Toxicité pour les algues et les plantes aquatiques

1-acide naphtylacétique : CEr50: 26,62 mg/l  
86-87-3 Durée d'exposition: 72 h  
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)

CE50: 5,09 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr  
Espèce: Lemna gibba G3

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

1-acide naphtylacétique : Remarques: La substance est considérée comme n'étant pas  
86-87-3 facilement biodégradable.

##### Composant

Stabilité dans le sol

1-acide naphtylacétique : Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50: 1,85 jr)  
86-87-3

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

## Fixor

### Produit

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

### Composant

Bioaccumulation

1-acide naphtylacétique : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.  
86-87-3

### Composant

Coefficient de partage n-octanol/eau

1-acide naphtylacétique : Log Pow: 2,24  
86-87-3 pH: 3  
: Log Pow: -0,02  
pH: 7  
Log Pow: 0,32  
pH: 9

### 12.4 Mobilité dans le sol

1-acide naphtylacétique : Koc: 61,2  
86-87-3 Koc unité: mL/g

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit

## Fixor

Information écologique supplémentaire : Aucune information supplémentaire disponible.

### **Composant**

Information écologique supplémentaire

1-acide naphtylacétique : Aucune information supplémentaire disponible.  
86-87-3

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Emballages contaminés : Récipients à rincer 3 fois.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Entreposer les récipients et les mettre à disposition pour le recyclage du matériel en accord avec les réglementations locales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### **14.4 Groupe d'emballage**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

## Fixor

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : Réglementation sur les risques d'accident majeur impliquant des substances dangereuses /

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'accomplit pas une évaluation de la sécurité chimique pour la substance ou le mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet des mentions de danger citées dans Rubrique 2 et 3.

|       |  |
|-------|--|
| H302  | Nocif en cas d'ingestion.  |
| H314  | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.                |
| H318  | Provoque des lésions oculaires graves.   |
| H361d | Susceptible de nuire au fœtus.   |
| H412  | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

### Texte complet pour autres abréviations

ADR – Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par route; BPL – Bonnes pratiques de laboratoire; bw – Poids corporel; CEx – Concentration associée à x % de réponse; CExr – Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; CI50 – Concentration inhibitrice de 50 %; CL50 – Concentration létale médiane; DL50 – Dose létale médiane; EmS –IMO Consignes d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses; ETA – Estimation de la toxicité aiguë; Facteur M – Facteur de multiplication; FCB – Facteur de bioconcentration; IATA – Association du transport aérien international; IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO – L'Organisation Maritime Internationale; LCS – Limite de Concentration Spécifiques; N.S.A. – Non Spécifiée par Ailleurs; NO(A)EC – Concentration sans effet (nocif) observable; NO(A)EL – Dose sans effet (nocif) observable; OECD – Organisation de coopération et de développement économiques; PBT – Persistant, bioaccumulable et toxique; TWA - Moyenne pondérée dans le temps; UFI – Identifiant unique de formulation; UN – Nations Unies; VLEP - Valeurs limites d'exposition professionnelle; vPvB – très persistante et très bioaccumulable

### Autres informations

## Fixor

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.